



Litige paiement crédit immobilier

Par **corinneravet**, le **18/09/2008** à **17:48**

bonjour

Mon mari a quitté le domicile conjugal (maison que nous avons acheté ensemble)depuis juillet 2007.

A priori, il a fait 1 main courante stipulant que c'était lui qui était parti (source officieuse)

La maison est en vente depuis 01/01/08

Pour l'instant, Nous payons tous les 2 le crédit de la maison ou je réside avec mes 2 enfants (ils sont en partie chez leur père et chez moi.)

Peux t il un jour me dire qu'il ne paye plus la moitié et me laisser assumer financièrement l'emprunt dans sa totalité

Merci de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **19:42**

Bonjour

non il ne peut le faire.

Il faut une décision de justice constatant une séparation de corps par exemple pour autoriser

votre mari à vous réclamer une indemnité pour le droit d'usage.

Restant à votre disposition.